

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mai 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

4520 rue Beaudoin

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0016:

La demande de dérogation mineure 2024-0016 vise à :

Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un garage détaché de 14.63 mètres par 9.75 mètres, pour un total de 142.64 m² alors que le maximum prescrit au règlement de zonage est de 95 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce mardi 23 avril 2024.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière